N° 187 — 12e Année CINQ CENTIMES Vendredi 6 Juillet 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

EN CHINE

La Chine est un pays charmant
Qui doit vous plaire assurément !...

Nous sommes loin, hélas ! de ces charmes de l'Empire du Milieu célébrés dans l'opérette de Bazin. Le temps est passé de nos faciles plaisanteries sur les Célestes et sur leurs légendaires chignons. Le comique a fait place au tragique. Et le joyeux tintement des « sonnettes » et des « clochettes » du *Voyage en Chine* est couvert par la sombre voix du canon.

Après avoir supporté pendant plus d'un demi-siècle les incursions et les vexations des nations européennes, après s'être résignée à de continuelles concessions commerciales et industrielles, après avoir livré même à l'Europe des portions de son territoire, la Chine se révolte contre l'étranger. Des « nationalistes » dénommés Boxers prennent les armes, massacrent les Européens, prêchent la guerre sainte contre les « diables » de chrétiens.

Car cette insurrection est à la fois politique et religieuse. Les Boxers, avec lesquels les troupes régulières chinoises ont peu a peu fait cause commune, exterminent non seulement les « barbares à peau rouge », mais encore ceux de leurs compatriotes qui, endoctrinés par les missionnaires, ont embrassé le catholicisme ou le protestantisme.

Ce n'est point l'heure des récriminations sur le plus ou moins de responsabilité des missionnaires dans ce soulèvement du peuple chinois, ni des dissertations oiseuses sur la fameuse phrase de Gambetta : « L'anti-cléricalisme n'est pas un article d'exportation. »

Il n'est pas douteux que la propagande des missions, catholiques aussi bien que protestantes, ne pouvait que froisser et surexciter les sentiments de ces millions d'hommes attachés à des traditions religieuses et à des rites bien antérieurs à la naissance du chistianisme. C'est pour venger la mort de missionnaires que Napoléon III, de concert avec l'Angleterre, organisa déjà, en 1860, l'expédition de Chine.

Mais, l'œuvre des missions date de longtemps. Et, après s'être d'abord révoltés contre elles, il semblait que les Chinois s'en fussent tant bien que mal accommodés. Qui de nous, sur les bancs de l'école, n'a donné des sous pour le «rachat» des petits Chinois ? « Tendres frères, secourez-nous », nous faisait-on chanter en chœur. Et nous y allions de notre obole, en échange de laquelle on nous remettait une brochure à couverture bleue portant pour titre : *Les Annales de la propagation de la Foi !*

En ces dernières années, les nouvelles exigences des nations européennes, leur extorsion, à peine dissimulée sous l'appellation de concessions, de vastes parties du territoire chinois, sont venues ranimer les fanatismes et exaspérer les «patriotes» contre l'étranger.

Par son insatiable avidité, l'Europe a déchaîné dans cet immense Empire un *irrésistible mouvement national, qu*'elle n'a même pas su prévoir. Elle a livré à la mort et aux plus affreux supplices des milliers de ses enfants.

Et notre pensée douloureuse et angoissée va vers ce si sympathique représentant de la France, Stephen Pichon, notre ancien camarade dans la presse, à Paris, et vers sa jeune femme, une charmante Parisienne, qui avait suivi son mari dans ses différents postes diplomatiques !...

∴

Et maintenant que va-t-on faire ? Et quel sera la participation de la France, quel sera son rôle dans l'œuvre de répression qui s'impose ?

C'est ce qu'ont demandé mardi au ministre des affaires étrangères M. Marcel Sembat, *au nom des socialistes*, et M. Millevoye, au nom des nationalistes.

Le premier a prêché la politique des « mains nettes ». Le second veut, au contraire, que la France « n'abdique pas son rôle séculaire en Chine ». Il combat « la politique de désintéressement. » Et il demande que nous envoyions là-bas des forces considérables.

Ce qui préoccupe le plus M. Millevoye, ce sont les missionnaires à défendre et à protéger. Et l'*orateur nationaliste a*, d'ailleurs, l'entière approbation des cléricaux qui, comme la *Dépêche*, protestent énergiquement contre la « fameuse politique des mains nettes. »

M. Delcassé n'a pu que répondre vaguement, sans vouloir engager l'avenir.

Il est évident que sur le principe de l'expédition destinée à établir l'ordre en Chine, tout le monde est d'accord. La France y participera dans une juste mesure, après entente avec les autres puissances.

Mais, quelles seront les conséquences de cette intervention ? Combien de temps durera l'expédition ? Sera-t-elle terminée après la prise de Pékin ? On faudra-t-il continuer la campagne dans l'intérieur de ce vaste pays de 400 millions d'habitants ?

Et comment règlera-t-on la question chinoise? Dépècera-t-on la Chine, ou respectera-t-on sa nationalité? Ou, encore, lui imposera-t-on une sorte de protectorat européen?

Autant de questions qui se posent et *auxquelles nos diplomates eux-mêmes* sont incapables de répondre.

Il faut donc s'en rapporter au gouvernement du soin d'agir selon les événements et de sauvegarder les intérêts de la France, tout en ménageant le plus possible nos sacrifices d'hommes et d'argent.

Si l'on écoutait les nationalistes et les cléricaux, il nous faudrait envoyer en Chine un véritable corps d'armée, et l'*Eclair* se plaint amèrement de ce qu'on *renouvelle le système des « petits paquets »*, comme au Tonkin.

Or, au Tonkin, nous étions seuls, et nous avions un domaine colonial à conquérir. En Chine, nous marchons d'accord avec des puissances dont plusieurs, le Japon et la Russie, sont tout indiquées, par leur situation géographique, pour fournir la plus grande partie des forces de *l'expédition*.

S'il est une occasion où l'alliance russe *doive nous être utile, c'est bien celle-là*. M. Delcassé, nous en sommes convaincus, ne l'oubliera pas. Et nous espérons que notre intime entente avec le puissant empire voisin de la Chine nous permettra de participer au réglement de la question chinoise dans les meilleures conditions pour les intérêts français, sans nous obliger aux entreprises ruineuses et aventureuses auxquelles voudraient nous entraîner les nationalistes et les cléricaux.

Georges ROBERT.

Le général Jamont

A la veille de la séparation des Chambres, la camarilla a voulu tenter un grand coup.

Le général Jamont, un de ses membres les plus dévoués, a donné sa démission de généralissisme.

On se souvient du scandale auquel fut mêlé, l'année dernière, le général Jamont.

C'était la distribution des prix aux élèves des dominicains d'Arcueil. Le général Jamont avait fait prêter le concours de la musique de la Garde Républicaine à cette solennité cléricale. Il y assistait lui-même en grande tenue.

Le célèbre orateur dominicain Didon prit la parole, et son discours fut une violente diatribe contre notre société démocratique, une exaltation du pouvoir militaire auquel tout autre pouvoir devait être subordonné, et une véritable excitation de l'armée à la guerre civile.

Le général Jamont écouta sans protester *ces paroles factieuses*. Et il sembla leur donner une tacite approbation.

L'incident fit grand bruit. Il fut question de prendre des mesures de rigueur contre le général. Mais on recula. La camarilla était alors toute puissante. On eut tort.

Le généralissime a tenu à rappeler qu'il était de cœur avec le père Didon, qu'il était l'homme des dominicains et des jésuites, et, emporté par son fanatisme, il vient de se livrer à une manifestation qui constitue un acte grave d'indiscipline et de rébellion.

Car, il ne s'est pas contenté d'adresser sa démission au ministre de la guerre. Il a rédigé, lui officier en activité de service, une lettre qu'il a communiquée aux journaux.

Et voilà comment les officiers de la Camarilla jésuitique donnent aux soldats l'exemple de la discipline !

Voilà le spectacle honteux qu'ils offrent aux nations étrangères !

Les députés Gouzy, un ancien officier, et Jourde, un ancien combattant de 1870, ont flétri sévèrement hier cette conduite du général Jamont, et la Chambre, à une forte majorité, s'est associée à leur indignation.

Le dernier coup de la Camarilla a fait long feu. Le général Jamont, qui commençait d'ailleurs à vieillir, est remplacé par le général Brugère, et il faut espérer que le général André poursuivra énergiquement l'épuration qui s'impose.

Qu'il n'hésite pas à fendre l'oreille à tous les vieux généraux dévoués à la Camarilla. Qu'il rajeunisse les cadres de la haute armée ! Qu'il lui infuse un sang nouveau et vigoureux. Le règne des badernes a assez duré. Place aux jeunes !

G. R.

LES ADRESSES
des Conseils Municipaux
AU MINISTÈRE
(Suite)

Saint-Vincent (Puy-de-Dôme)

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Vincent, canton de Champeix, réuni hors séance, adresse à M. Bony-Cisternes, le sympathique député de la circonscription d'Issoire, l'expression de son plus vif attachement, le félicite de ses votes au Parlement et le prie d'offrir à M. Loubet, président de la République, l'hommage de son plus profond dévouement pour son attitude énergique à tenir haut et ferme le drapeau de la République ; à M. le président du Conseil et à ses collègues du ministère ses plus sincères félicitations pour le zèle qu'ils déploient dans la défense de nos institutions démocratiques.

Illusions perdues

Les fêtes de la Muse — qui eurent au moins l'incontestable avantage de favoriser le commerce de la plupart des quartiers de Lille — comportent quelques enseignements dont pourront profiter les futurs organisateurs d'œuvres de bienfaisance.

Elles étaient plus qu'une œuvre philanthropique à laquelle s'intéressent seulement les cœurs sensibles, l'égoïsme humain y trouvait aussi son compte, car elles pouvaient émouvoir ceux qui redoutent, pour eux-mêmes, l'effroyable maladie dont 150 000 Français meurent chaque année. Vouloir guérir les ouvriers tuberculeux, c'est en effet aider à diminuer l'incommensurable quantité de germes dangereux dont les malades abandonnés à eux-mêmes saturent l'atmosphère, et qui attaquent indistinctement les poumons de toutes les classes sociales, aussi bien ceux de la millionnaire chlorotique que ceux de la travailleuse anémiée des usines. La fête de la Muse était — on l'a dit ailleurs — une œuvre d'union dans le bien, dans le patriotisme, dans l'humanité.

Les généreux jeunes gens du Comité organisateur — dont notre camarade Jeandouzy dépeignait récemment avec humour, les ardeurs et les peines — l'avaient ainsi compris dès le premier jour. Leur dévouement n'avait pas d'autre cause. Rien ne les obligeait à quitter pendant plus de deux mois, chaque jour, leurs relations *et leurs plaisirs*, pour s'occuper d'une organisation remplie de difficultés de toutes sortes, discuter des chiffres, solliciter des services, multiplier les démarches, pousser le scrupule jusqu'à priver leurs familles de cartes d'entrée aux spectacles organisés par eux, s'exposer à de *lourdes responsabilités aussi mûrement étudiées* que courageusement affrontées. Ils pouvaient comme tant d'autres, hélas ! se confiner dans *les distractions de leur âge, fermant leur esprit* aux idées moroses qu'engendre la commisération. Ayant tous une situation indépendante, *une excellente santé — conditions généralement* peu favorables au souci des souffrances humaines — ils devaient être considérés par beaucoup *de bonnes gens comme des nigauds « bien bêtes* de se faire de la bile pour les autres plutôt que de jouir de la vie. »

Mais enfin ils avaient rêvé de faire le bien, de réunir ne fut-ce qu'un jour dans un même élan de fraternité les hommes les plus opposés d'opi*nions, de situations, de tendances*. Leur premier acte le prouva péremptoirement : il n'est pas à Lille une Société, une association quelconque se recommandant de n'importe quelle personnalité, se recrutant dans n'importe quelle classe, s'abritant derrière n'importe quel titre ou n'importe quelle devise, qui n'ait été courtoisement conviée à cette union.

« Les encouragements, les adhésions, allaient évidemment arriver en foule » pensaient nos jeunes amis. Leur première déception ne se fit pas attendre : le dossier qu'ils ont entre les mains en témoigne... Stupéfaits, ils s'aperçurent que du côté de ceux qui n'ont aux lèvres que paroles de libéralisme et d'apaisement, la passion politique était assez puissante pour leur faire oublier que la plus élémentaire politesse voulait qu'ils répondissent, fut-ce négativement, aux jeunes concitoyens qui, très aimablement, *les avaient appelés à se joindre à eux en* bons lillois et en bons français. Or, tandis que les associations républicaines et ouvrières s'empressaient d'adresser au Comité leurs encouragements, pas une seule société sur plus de cinquante conviées, de l'autre catégorie, ne daigna envoyer un mot d'excuse ou de sympathie.

Méconnus dès leurs premiers actes les organisateurs purent en être désappointés : leur zèle ne s'affaiblit point. Ils avaient espéré — entretenus dans leurs illusions par l'attitude bienveillante de toute la presse lilloise — que les divisions locales s'apaiseraient momentanément au « profit des poitrinaires. »

Ils conserveraient cet espoir tenace, malgré leur première déconvenue.

L'un d'eux, musicien de talent, d'une modestie et d'une timidité sans pareilles, cédant à l'impulsion de ses camarades, écrivit d'arrache-pied, sur un livret magnifique de Capon, une partition magistrale à laquelle les critiques professionnels, pourtant sévères pour elle comme pour celle d'un maître, ont reconnu de grandes qualités. C'était un attrait ajouté à la fête que cette révélation d'un de nos jeunes concitoyens comme compositeur de musique. On décida de monter cet ouvrage.

D'ailleurs pour l'œuvre de la Tuberculose tout le monde marchera, répétaient avec une belle assurance, nos jeunes naïfs, surtout si nous nous dérangeons pour aller offrir les cachets. »

Et les voilà, battant le pavé de Lille, allant de porte en porte, *partout où ils savent* que se trouve la fortune et où ils espèrent que réside la bonté.

Dans cette course à l'aumône l'humiliation suit l'humiliation : les portes se referment toutes dans un injurieux ricanement à l'adresse de la *Muse ouvrière. (Hâtons-nous de dire cependant* que la très respectable personnalité de Mlle Vansteenberghe n'a jamais été effleurée *même parmi les plus acharnés contempteurs de* l'œuvre.)

Les quémandeurs ne se laissent pas rebuter : *ils continuent leurs sollicitations et dans telle* artère de Lille — la plus longue, la plus somptueuse — où ils espéraient fermement recueil*lir quelques billets de banque, ils obtiennent en* tout et pour tout.... seize francs !

En racontant, au retour de leurs infructueuses *promenades, les sourires dédaigneux à l'égard* de la Muse, ces jeunes bourgeois eurent de chevaleresques indignations, car on peut dire à leur bonneur qu'ils professèrent pour la gracieuse élue des travailleuses lilloises le respect le plus délicat.

Leurs illusions du début de l'entreprise s'étaient évanouies une à une ; ils savaient maintenant que par suite d'un mot d'ordre, sans doute sorti des confessionnaux, les plus riches, les plus influents de nos concitoyens, bouderaient à la fête et sournoisement tenteraient de la faire avorter.

Les fêtes préparées ont eu lieu néanmoins : l'Hippodrome samedi soir était à peu près vide, sauf aux seules places que pouvaient s'offrir les petites gens, commerçants et ouvriers.

Le lendemain, au cours du cortège où d'infatigables citoyens : mineurs, membres des syndicats ouvriers, étudiants, pompiers, gymnastes, *quêtèrent «pour les poitrinaires»! ce sont encore* les ouvriers et la petite bourgeoisie qui ont assuré le succès de l'œuvre en emplissant de *sous les troncs et les aumonières, tandis que*, d'un air narquois, les cléricaux riches assistaient au défilé derrière leurs fenêtres closes, de *crainte d'être troublés par l'insistance des solliciteurs*.

C'est évidemment une liberté que nul ne *peut leur contester, qui pourrait même* aller jusqu'à une hostilité plus franche sans que personne ait le droit de s'y opposer, mais il faut *au moins laisser aux autres également* la liberté d'apprecier ces manifestations et de les blâmer comme néfastes pour les intérêts de la ville et des malheureux.

La conclusion à tirer de ces incidents c'est que désormais l'alliance, même sur le terrain de la bienfaisance est devenue impossible. Ceux qui parlent avec componction d'apaisement et d'union empoisonnent de leur sectarisme les entreprises les plus en dehors de la politique, et les démocrates ne doivent attendre le succès des fêtes que de leur propre dévouement et de leur esprit de solidarité.

Dans le cas particulier des fêtes de la Muse, nous ignorons quelles sont les intentions des vaillants jeunes hommes du Comité mais s'ils veulent donner à ces réjouissances annuelles leur véritable caractère, il faut qu'ils renoncent à présenter leur héroïne à ceux et à celles qu'humilient les qualités d'une humble ouvrière. Son apothéose ne sera enthousiaste et émouvante qu'au milieu des seules acclamations populaires et républicaines.

L'orgueil des aristocrates exige des fronts courbés qui implorent, et méprise les fières attitudes du travail glorifié. Acceptons leur arrêt, que chacun demeure sur la rive du fossé qu'ils ont creusé et le temps montrera de quel côté se trouvent l'initiative, le dévouement, l'énergie mis au service des œuvres de bonté.

Paul LEBRUN.

BONNES MESURES

Le conseil d'administration des hospices civils de Toulon, à l'unanimité des membres présents, vient d'émettre un vœu qui est appelé à avoir un certain retentissement.

En voici le texte :

La commission administrative des hospices civils soucieuse des intérêts des établissements d'assistance publique ;

Considérant que nul entrepreneur de fêtes et réjouissances publiques, de quelque ordre qu'elles soient, patronées ou non par l'Etat, ne doit *se soustraire à la perception du droit des* pauvres.

Considérant que le Conseil d'Etat a rendu plusieurs arrêts annulant cette perception notamment celui du 2 novembre 1806, *touchant les cérémonies religieuses* ;

Considérant que ces restrictions portent un préjudice considérable aux pauvres qui, faute de ressources suffisantes, ne peuvent toujours être secourus aussi efficacement que les lois humaines et les considérations sociales l'exige*raient*.

Emet le vœu que le gouvernement de la République présente à l'approbation des Chambres une loi nouvelle permettant d'exercer ce droit dans toute son étendue.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les gaietés du confessionnal. — On nous rapporte une histoire bien drôle, arrivée il y a quelque temps déjà dans une de nos paroisses, et que nous nous en voudrions de ne pas raconter à nos lecteurs.

Mlle T... — d'un âge plutôt respectable — possède un superbe épagneul doué d'une rare intelligence, pour qui elle professe un véritable culte. Elle ne s'en sépare du reste que très rarement.

Or donc, aux environs de la semaine sainte, Mlle T.. méditant sur le 3e commandement de l'Église, s'en fut trouver son curé pour recevoir la rémission de ses péchés. Bien entendu, le chien était de la *fête, mais en qualité de frère inférieur*, il fut laissé à la porte de l'église. Il y serait sans doute resté longtemps, s'il n'eût profité d'une nouvelle pénitente pour se faufiler dans le saint lieu.

L'intelligent animal eut bientôt fait de retrouver la piste de sa maîtresse ; mais, soit par instinct, soit pris d'on ne sait quel sentiment... religieux, peut-être, il entra dans le confessionnal que celle-ci ve*nait de quitter*.

Le curé encore un peu somnolent, entendant du bruit, crut avoir affaire à une nouvelle pécheresse ; aussi, après s'être recueilli profondément en vue *d'exercer son sacerdoce, il se mit en devoir de l'in*terroger :

— Dieu vous écoute, ma chère enfant, accusez-vous, vous-même !

Pour toute réponse le chien, au son de cette voix inconnue pour lui, se mit à pousser de sourds gémissements.

Plus de doute, le curé, âme charitable, se crut en présence d'une grande coupable ; il exhorta cette brebis égarée au courage et à l'abnégation pour avouer ses fautes.

— Du courage, mon enfant, votre père va vous aider...

— Hou... ou... ou...

Et le chien gémissait toujours.

Le curé allait lui faire son examen de conscience, *lorsqu'il fut avisé de sa méprise par des spectateurs* indulgents qui, après s'être bien divertis, trouvaient que la plaisanterie avait assez duré.

Le chien fut donc extrait du confessionnal et le curé (cette race est sans pitié) lui administra, comme pénitence, un magistral coup de pied au bas des reins. Pauvre bête !

Voilà certainement une confession dont M. le curé gardera le secret.

∴

John Bull s'amuse. — *Les plaisanteries anglaises* sont toujours d'un goût aussi sûr et aussi raffiné.

C'est ainsi que, tirant parti de la similitude qui existe entre le mot boer et le mot boar — qui signifie « sanglier » — les camelots vendent à Londres, depuis quelques jours, de ces petits cochons de caoutchouc, que nous avons déjà vus sur nos boulevards, et qui rendent, en se dégonflant, une sorte de son criard.

C'est ce que ces industriels britanniques appellent le « dernier cri du Boer expirant ». Et John Bulle de rire, en ouvrant la bouche jusqu'aux oreilles.

Les soldats de lord Roberts ne s'amusent pas autant, car ils savent, eux, qu'il est des « morts » qu'il faut qu'on tue !

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre
Séance du 4 juillet

LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Deschanel.**

Les députés sont peu nombreux.

M. Brunet a la parole pour un projet de résolution.

M. Salis. — On ne peut véritablement discuter en si petit nombre ; ce n'est pas la peine de nous convoquer exceptionnellement le mercredi : il n'y a personne.

M. Berteaux. — Les trois ou quatre cents députés qui ont voté hier la séance devraient au moins être présents. Nous sommes exactement vingt-quatre. (Très bien !)

M. Brunet. — Mon projet de résolution tend à reviser la Constitution en ce qui concerne la Haute-Cour. Je demande le retour aux traditions de la Révolution : les membres de la Haute-Cour étaient élus en même temps que les représentants du peuple ; il était procédé parmi eux au tirage au sort en vue des soixante titulaires appelés à siéger ; enfin l'accusé avait droit de récusation.

L'urgence est repoussée et la proposition est renvoyée à la commission de revision.

Les secours aux anciens militaires

M. Georges Berry adresse une question au ministre de la guerre, qui l'accepte, sur les secours accordés aux anciens militaires ayant plus de quatorze ans de services.

Lors du dernier budget la Chambre avait entendu supprimer l'enquête de la gendarmerie et le certificat d'indigence. Comment se fait-il qu'on n'ait pas tenu compte de cette décision ?

Le général André, ministre de la guerre, répond que des instructions ont été données par son prédécesseur pour supprimer l'enquête de la gendarmerie ; mais on s'adresse au maire pour s'assurer que les secours ne sont pas accordés aux anciens militaires ayant déjà un emploi de l'Etat.

Le ministre a renouvelé ces instructions d'une manière formelle. (Très bien !)

Affaires diverses

La Chambre adopte la proposition de résolution de M. d'Agoult, concernant le personnel soldé de la marine.

Est adoptée en première délibération la proposition de M. Albin Rozet, tendant à créer un corps de marins indigènes en Algérie et en Tunisie.

La Chambre adopte par 470 voix contre 25, le projet de loi ouvrant au ministre de la guerre un crédit supplémentaire de 6,666,500 francs au titre du compte spécial : « Perfectionnement du matériel d'armement et réinstallation de services militaires. »

Le contrôle de la marine

La Chambre aborde, après urgence déclarée, la discussion du projet portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine.

L'amiral Rieunier *présente une motion d'ajournement*.

Les deux questions de la réorganisation du contrôle et de la réorganisation des arsenaux sont liées l'une à l'autre. On ne peut pas établir le contrôle sur de nouvelles bases si on n'a modifié à l'avance le régime des arsenaux de la marine.

Il n'y a aucune comptabilité matérielle dans ces arsenaux. Les expériences tentées par le département de la marine n'ont abouti à aucun résultat. On cherche encore la solution à donner à ce problème.

Par 355 voix contre 178, la Chambre repousse la motion d'ajournement de l'amiral Rieunier.

M. d'Agoult combat l'urgence du projet qui, après une nouvelle intervention de l'amiral Rieunier est déclarée par mains levées.

L'amiral Rieunier a la parole dans la discussion générale et annonce qu'il en a pour très longtemps. (Exclamations. — Rumeurs. — Vives protestations.)

Il ne veut pas qu'on crée de nouveaux grades d'inspecteur général et de contrôleur et critique le projet du gouvernement.

Après quelques observations du ministre de la marine, de M. d'Agoult qui présente un contre-projet, **M. Gerville-Réache**, rapporteur, vient défendre ce projet.

Puis la discussion générale est close et l'on passe aux articles.

M. d'Agoult demande la suppression de l'art.3; *son amendement est rejeté*.

L'article 3 est adopté ainsi que tous les autres articles. Puis l'ensemble est voté après le rejet de divers amendements.

La démission du général Jamont
QUESTION DE M. JOURDE

M. Jourde adresse une question au ministre *de la guerre*.

Il rappelle que le bruit court que le général Jamont a donné sa démission.

Cette décision l'étonne de la part du général Jamont.

Il demande si cette nouvelle est exacte et quelles mesures le ministre compte prendre.

Déclaration du général André

Le général André rappelle qu'il a envoyé des officiers d'état-major dans des régiments et que la Chambre a approuvé.

C'est à la suite de cette mesure que le général Jamont lui a adressé une lettre dans laquelle il dit que le chef d'Etat-major n'étant pas resté, il ne pouvait plus longtemps assumer la responsabilité du généralissime.

Le ministre de la guerre déclare qu'une telle décision en ce moment est un acte d'insubordination (Applaudissements à gauche) et annonce **que le général Jamont est mis en disponibilité et remplacé par le général Brugère.** (Applaudissements à gauche).

Intervention de M. Krantz

M. Krantz demande à transformer la question en interpellation.

M. Krantz dit qu'après avoir entendu la lettre si digne du général Jamont...

M. Doumergue l'interrompt et est rappelé à l'ordre.

M. Krantz répète que devant cette protestation si digne, il rend au général Jamont l'hommage de son respect. (Applaudissements à droite. Vives protestations à gauche).

Ses amis et lui ne s'associeront pas à la désorganisation voulue et demandent à la Chambre de ne pas la ratifier.

Discours de M. Jourde

M. Jourde s'étonne qu'un ancien ministre de la guerre ait pu venir à la Chambre faire l'apologie de l'indiscipline. (Très bien ! à gauche.)

Il regrette que les partisans de M. Méline ne puissent se résoudre à laisser en dehors de nos luttes politiques l'armée nationale. (Très bien ! Très bien !)

Il reproche au ministre de la guerre de n'avoir pas répondu par une punition plus forte à la lettre du général Jamont.

Si de pareils actes pouvaient être renouvelés il en serait fait de notre pays. (Bruits divers).

Il ne faut pas, dit-il, perdre son sang-froid.

Un homme était chargé du plus grand honneur qui pouvait être donné à un Français, celui d'organiser la défense nationale, nous n'avons qu'à le remplacer, et c'est fait. (Applaudissements à gauche).

M. Bertrand dit que tout le monde dans l'armée doit obéissance au ministre de la guerre mais le ministre n'est pas au-dessus des lois et des décrets. (Protestations à gauche).

Discours de M. Doumergue

M. Doumergue dit que la question qui se pose aujourd'hui, est la plus grave de celles qui se soient posées depuis 1870.

Il s'agit de savoir si la Chambre entend assurer la suprématie du pouvoir civil. (Très bien, très bien. C'est cela ! à gauche).

Il répète que M. Krantz est venu apporter à la Chambre l'apologie d'un coup d'Etat militaire. (Applaudissements).

M. Krantz proteste.

M. Doumergue termine en disant qu'il y a par dessus tout une manœuvre politique ayant pour but de placer au-dessus de tout le pouvoir militaire.

LES ORDRES DU JOUR

La discussion est close.

Le président donne lecture des ordres du jour :

L'un de ces ordres du jour est de **M. Gouzy** qui exprime la confiance au gouvernement, l'autre de **M. Krantz** qui constate que le gouvernement désorganise l'armée.

Vote de l'ordre du jour de confiance

La priorité en faveur de l'ordre du jour Gouzy est adoptée par **304** voix contre **256.**

L'ordre du jour Gouzy est adopté par 307 voix contre 250.

M. Caillaux demande que l'on remette à demain la suite de l'ordre du jour à propos des quatre contributions.

La séance est levée à 7 heures 45 et renvoyée à *demain*.

Physionomie de la Chambre

Combien croyez-vous qu'il y avait de députés dans la salle au moment où la délibération a commencé ? Juste deux douzaines. M. Lasies l'a constaté et deux membres de la gauche, MM. Salis et Berteaux, se sont associés à sa légitime protestation. Décidément nos honorables n'ont pas un goût très prononcé pour les séances exceptionnelles du mercredi et du samedi. Oh ! quand il s'agit de les décider, ces séances exceptionnelles, tous lèvent la main avec un ensemble parfait, mais, le lendemain, ils s'empressent de rester chez eux. C'est si ennuyeux de changer ses petites habitudes.

Les 24 législateurs présents ont expédié rapidement les projets locaux et les lois urgentes figurant en tête de l'ordre du jour, les questions de M. Berry, sur les vieux militaires, et la proposition de M. Brunet, sur la réorganisation de la Haute-Cour, puis, renforcés par quelques retardataires, se sont plongés dans la discussion sur le corps du contrôle de l'administration de la marine.

A 6 h. 1/2 le projet était voté malgré la résistance acharnée de l'amiral Rieunier. M. *Jourde a demandé la parole pour questionner* le ministre de la guerre au sujet du bruit de la démission du général Jamont, bruit qui, depuis un moment, courait dans les couloirs. Alors la Chambre était au grand complet et tous les ministres se trouvaient au banc du gouvernement.

M. Jourde a été très bref. Il s'est borné à demander si la nouvelle était vraie et dans ce cas quelle mesure avait prise le ministre de la guerre.

Un incident s'est produit pendant que M. Jourde était à la tribune.

Le député de Bordeaux ayant prononcé ces mots : «Le général Jamont aurait donné sa démission», une voix, celle de M. de Grandmaison, a ajouté : «Oui, par dégoût !»

A quoi M. Boyer a répondu. « C'est vous qui nous dégoûtez et il y a longtemps ! »

Dès lors le tumulte a commencé.

Le ministre de la guerre a pu néanmoins se faire entendre grâce à la puissance de son organe.

Des bravos ironiques ou sincères, des interruptions de tout genre, des clameurs prolongées ont ponctué la déclaration du général André.

La droite et le centre applaudissent à tout rompre le texte et la lettre du général Jamont, tandis que la gauche battait des mains en entendant les paroles du ministre de la guerre rédigées *dans ces termes* :

« Cette démission est une protestation contre l'acte du gouvernement » et un peu plus tard celle-ci, la conséquence :

« Le général Jamont a été relevé de ses fonctions classé dans la position de disponibilité et remplacé par le général Brugère. »

Pendant le discours du ministre, la Chambre présentait un spectacle inouï.

Au milieu d'un tapage incroyable, on entendait des interruptions confuses, des mots sans suite : Indiscipline..., Insurrection..., Vous désorganisez l'armée. » Mais tout cela n'était rien encore. Le bruit a redoublé quand M. Krantz a demandé à transformer la question en interpellation.

Alors on ne s'est plus contenté de s'injurier, on a failli en venir aux mains.

MM. Rabier et Firmin Faure se sont précipités l'un sur l'autre, le poing levé, et sans l'intervention rapide des huissiers, ils se seraient certainement colletés.

Mais l'agitation pendant les discours de MM. Krantz et Bertrand, Jourde et Doumergue qui, dans un langage très vif ont reproché, les uns au gouvernement de désorganiser systématiquement l'armée, les autres au général Jamont d'avoir commis un acte intolérable *d'indiscipline, mêmes tumulte, mêmes interruptions* passionnées, mêmes apostrophes, mêmes menaces.

Heureusement tout cela n'a pas été bien long. En moins d'une heure l'incident a été clos.

Il est vrai qu'il avait pris dès le début une allure si violente, que s'il avait duré plus longtemps on se serait battu pour tout de bon.

Au vote, le gouvernement a retrouvé et sur la *priorité et sur le fond de l'ordre du jour de* confiance les 48 voix de majorité qu'il obtient invariablement quand la question ministérielle est en jeu. La proclamation du scrutin a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements partis des rangs de la gauche et par les rires ironiques du centre et de la droite.

Demain pour se remettre des émotions que ce tumultueux débat lui a causées la Chambre discutera l'armée coloniale.

Viendront ensuite les blés et les laines, quant aux quatre contributions elles viendront plus tard.

On ne pourra donc pas, par conséquent, partir avant le milieu de la semaine prochaine.

E. B.